

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 1844.

Projet d'Adresse en réponse au Discours du Trône.

SIRE,

Le Gouvernement de Votre Majesté a cru qu'il était urgent d'entrer dans une voie régulière, et que les Budgets de l'exercice devaient être votés avant l'ouverture de l'année à laquelle ils s'appliquent. Le Sénat, depuis longtemps, a formé le vœu que ce but fût atteint; l'empressement de ses membres à se rendre à l'appel de la Couronne, est un sûr garant que les efforts de cette assemblée tendront à répondre aux désirs du Gouvernement.

Nous nous félicitons avec Votre Majesté de voir ouvrir cette session sous des auspices favorables; nous espérons que les sentiments de cordialité et de confiance qui président aux rapports de la Belgique avec les diverses puissances, amèneront de nouveaux traités favorables à notre Commerce et à notre Industrie. Le Sénat examinera avec une sérieuse attention, le traité conclu avec l'association Allemande des Douanes, ainsi que les mesures qui ont été prises par le Gouvernement du Roi en faveur du travail national.

Nous nous flattons que la convention postale conclue entre la Belgique et la Grande Bretagne, multipliera nos Rapports avec ce pays.

Le projet de loi qui doit établir un système d'entrepôt large et libéral, et toutes les mesures qui tendraient à développer nos relations internationales, seront examinés par le Sénat avec intérêt et maturité.

Grâce à la divine Providence, les résultats de la récolte, un instant menacés, sont satisfaisants. Nous donnerons une sérieuse attention aux mesures qui seraient proposées pour amener le défrichement de nos terres incultes et nous applaudirons à tout ce qui pourra contribuer à l'amélioration de nos voies de communications.

Les prévisions du Gouvernement de Votre Majesté se sont réalisées : le chemin de fer voit grandir sa popularité en même temps que ses résultats de toute espèce. Le Sénat répondra à l'appel du Gouvernement en sanctionnant les mesures qui seront jugées propres à compléter et à développer cette grande œuvre nationale.

Le régime des prisons, les améliorations que l'humanité réclame pour certains établissements de bienfaisance, ont appelé l'attention de Votre Majesté; ils obtiendront aussi l'attention du Sénat.

L'époque de calme et de paix à laquelle nous sommes arrivés, nous permettra de satisfaire aux prescriptions de l'art. 139 de notre Constitution. Nous

examinerons avec soin les propositions qui nous seront faites pour opérer graduellement la révision des codes.

Le Sénat reconnaît avec Votre Majesté que l'armée mérite toute sa sollicitude, par son dévouement, sa discipline, et le bon esprit qui l'anime. Il s'occupera avec empressement des projets de loi qui lui seront transmis. Ils'efforcera d'assurer le bien-être et la stabilité de cet élément de notre existence nationale, en conciliant ce bien-être avec les ressources financières du pays.

Nous espérons que le projet de loi sur la garde-civique et les modifications apportées aux lois sur la milice, deviendront le complément de l'organisation de notre force publique.

Nous nous félicitons, Sire, de voir enfin l'équilibre établi entre les recettes et les dépenses. Les importantes mesures financières, récemment prises, en contribuant à cet heureux résultat, ont manifesté la puissance de notre crédit. Si quelque dépense nouvelle était jugée nécessaire, nous avons la confiance que les efforts du Gouvernement parviendront à y satisfaire, sans imposer de nouveaux sacrifices au pays.

Sire , guidée par la haute sagesse de Votre Majesté, la Belgique a conquis une place honorable dans la famille Européenne. Les éléments d'activité morale et de prospérité matérielle qu'elle renferme, lui font envisager avec confiance l'avenir qui se présente devant elle.

Le Baron DE SCHIERVEL.

Le Comte DE BAILLET.

J. B. D'HANE.

Le Comte DE BRIEY.

DUMON-DUMORTIER.